

78. Les trois temps de l'amphithéâtre antique

79. La découverte de l'amphithéâtre au 19e siècle / 80. Une montille à l'origine de l'amphithéâtre

Jacques Seigne, Patrick Bordeaux, Isabelle Gay-Ovejero, Jean-Jacques Macaire

Citer ce document / Cite this document :

Seigne Jacques, Bordeaux Patrick, Gay-Ovejero Isabelle, Macaire Jean-Jacques. 78. Les trois temps de l'amphithéâtre antique. 79. La découverte de l'amphithéâtre au 19e siècle / 80. Une montille à l'origine de l'amphithéâtre. In: Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2007. pp. 238-246. (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 30);

https://www.persee.fr/doc/sracf_1159-7151_2007_ant_30_1_1822

Fichier pdf généré le 20/02/2020

l'*oppidum* de Montboyau, le pont de Fondettes portait sans doute la grande voie nord sud traversant le territoire des Turones. Le pont 1, dit de " l'île St-Jacques ", vraisemblablement édifié à la même période, peut s'interpréter comme un élément de raccordement direct vers la ou les voie(s) du plateau nord pour une ville implantée à l'écart des principaux axes de circulation. La découverte du pont et de sa culée sud permet également de proposer que l'axe principal nord sud de la ville antique ait été situé dans son prolongement, selon une emprise aujourd'hui en partie occupée par la rue de Lucé (renvoi à site 48). L'emplacement du pont 2, dit de " l'île Aucard ", est tout aussi remarquable, sa culée sud correspondant à la porte axiale de la courtine nord du *castrum* du Bas Empire, elle-même située sur le grand axe de l'amphithéâtre. Il est donc très vraisemblable que la construction du pont, datée du Bas Empire, ait été concomitante à celle de la fortification (Seigne 2003). Il est alors possible de se demander si le *castrum* et le pont n'avaient pas été conçus pour ne former qu'un seul ensemble permettant de contrôler à la fois la circulation terrestre (nord/sud) et fluviale (est/ouest). Si cette hypothèse devait se révéler exacte, il est fort probable que les ponts de Fondettes et de " l'île St-Jacques " aient alors été détruits, soit naturellement et peut-être depuis longtemps (crues...), soit volontairement. La découverte, sur la face amont des palées du pont de Fondettes, d'éléments du tablier (selon toutes vraisemblance et en attendant leur extraction du lit du fleuve) plaiderait en faveur de cette dernière hypothèse. La chronologie du site 16 va dans le même sens pour le pont 1, de " l'île Saint-Jacques ", qui apparaît démantelé vers 300. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, il est probable qu'au Bas Empire les voyageurs voulant traverser la Loire à Tours aient été obligés de passer par la place forte établie le long du fleuve, porte d'entrée – ou de sortie – du pont 2 dit de " l'île Aucard ", seul ouvrage de

franchissement, selon toute vraisemblance, alors en service. Combien de temps le second pont resta-t-il en usage ? On l'ignore. Sans être tout à fait explicites, les indications de Paulin de Périgueux, à la fin du 5^e siècle, et celles de Grégoire de Tours, à la fin du 6^e, semblent toutefois indiquer qu'aucun pont n'était utilisable pour franchir la Loire de leur temps (Pietri 1983).

La complexité et la fragilité des ouvrages d'art en bois sont bien connues et beaucoup de points demandent à être confirmés et étayés. Les recherches devraient être plus systématiques, les analyses plus nombreuses, les datations diversifiées et multipliées.

Références

Beaumesnil 1784, Boussard 1948, Pietri 1983, Nowacki-Breczewski 1984, Gelly 1985, Provost 1988, Boisseuil 1992, Couderc 1998, Dubois 1998, Seigne 2001, Neury, Seigne 2003, Neury, Seigne et al. 2003, Seigne sous presse.

78. Les trois temps de l'amphithéâtre antique

The three phases of the Roman amphitheater

Jacques Seigne

La découverte de l'amphithéâtre antique de Tours ne date que du milieu du 19^e siècle. Le souvenir même de l'édifice s'était totalement perdu au cours des siècles et c'est avec surprise qu'en 1853 les membres de la Société Archéologique de Touraine découvrirent que les salles voûtées qu'ils exploraient dans les caves des maisons du quartier canonial n'appartenaient pas à des thermes monumentaux, comme ils le croyaient, mais à un

79. La découverte de l'amphithéâtre au 19^e siècle The discovery of the Roman amphitheater

Au moment de la fondation en 1840 de la Société Archéologique de Touraine, la mémoire de l'amphithéâtre de Tours a disparu depuis longtemps. Les remparts de l'ancien *castrum* sont encore en partie bien visibles mais seul l'historien Chalmel dans son *Histoire de la Touraine* en 1828 mentionne l'existence d'arènes qu'il affirme être, sans autre précision de lieu, dans l'enceinte des remparts. Il est probable que cet auteur emprunta cette assertion à Pierre Carreau (1631-1708) qui rédigea une histoire de la Touraine aujourd'hui perdue (MSAT, Tome L).

Aussi n'est-il pas étonnant de voir qu'en 1815 sur un relevé des remparts exécuté à la demande du maire de Tours, le baron des Landes, ne figurent que les tours et les murailles. Personne ne s'étonne alors de cette étrange forme arrondie formant comme une immense abside au sud de l'enceinte. De même, dans l'ouvrage collectif publié en 1841 par la Société Archéologique de Touraine : *Tableaux chronologiques de l'histoire de la Touraine*, le schéma du *castrum* romain montre une muraille sud rectiligne.

Vers 1850, la SAT explore avec passion tout ce qui peut contribuer à la connaissance de l'histoire de la Touraine. Plans, chartes, documents, monuments, objets divers, fouilles... rien n'échappe à sa vigilance. C'est ainsi qu'en 1853 est créée une commission (MSAT, Tome IV) chargée de faire le point sur les antiquités gallo-romaines de Tours, en particulier celles situées près du cloître Saint-Gatien. Cette commission entame aussitôt des visites des remparts, des caves et des vestiges antiques qui sont encore visibles. Elle s'appuie aussi sur un plan du 18^e siècle montrant avec précision les quartiers de la ville (ADIL, plan V/1.1.5). Lors d'une autre séance de travail (MSAT, Tome V), Lambron de Lignim, qui travaille sur les rues de Tours, mentionne des chartes du 10^e siècle dont l'une, datée de 919, indique l'existence d'arènes dans l'enceinte de l'ancienne *Caesarodunum*. André Salmon, chartiste, travaille sur ces textes et précise quel pourrait être l'emplacement de ces arènes (ms conservé à la Bibliothèque de la SAT, ms BBH01425, boîte 57).

Les indices semblent concordants, plans anciens montrant un tracé curviligne encore perceptible dans le schéma des rues de la ville au sud, texte ancien mentionnant l'amphithéâtre, existence de couloirs manifestement construits en appareils antiques dans les caves, tout ceci dans un même périmètre.

La commission bénéficie d'atouts sérieux. Outre la qualité de ses membres parmi lesquels MM. Salmon chartiste, Guérin architecte, Champoiseau fils de l'ancien maire, de Galembert qui effectuera les croquis et relevés, elle est aussi formée de chanoines : les abbés Manceau et Bourassé (ce dernier Président de la Société) qui résident dans les maisons canonales situées derrière la cathédrale. Ce sont justement dans les caves de ces maisons que la commission fera les relevés des fameux couloirs que l'on croyait jusque-là être ceux des anciens thermes (MSAT Tome V). En effet, il existe un bâtiment près du chevet de la cathédrale qui était avant la Révolution le siège de la justice des Bains. Ce petit fief portait ce nom, passant pour être situé à l'emplacement d'anciens thermes gallo-romains.

Pour effectuer des relevés précis de l'ensemble des observations de terrain, la Société fit appel au général de Courtigis qui commandait la division cantonnée dans la caserne logeant près du château de Tours (Fig. 2). C'est ainsi qu'apparut pour la première fois le tracé de l'ancien amphithéâtre dont la mémoire humaine avait perdu la trace. La société put ainsi publier en 1855 un plan localisant le *castrum* et l'amphithéâtre.

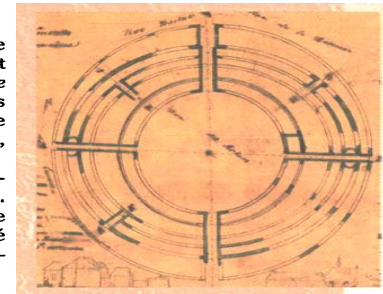


Fig. 2 : Plan dressé par Courtigis au 19^e siècle.

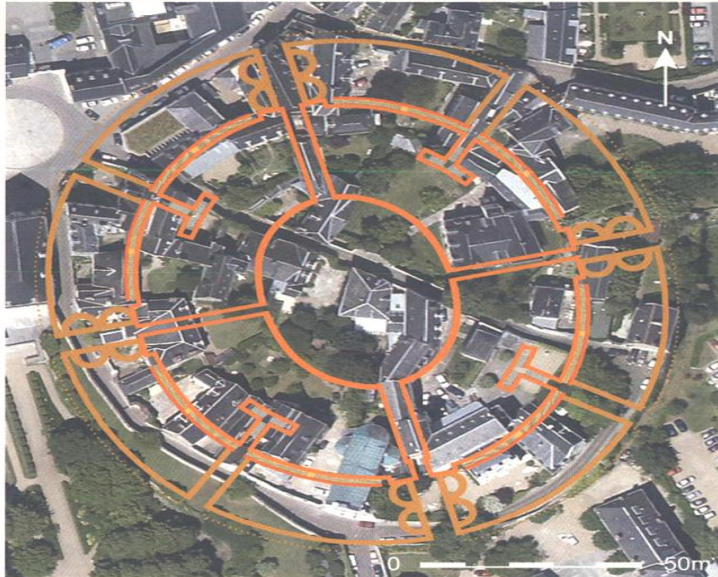


Fig. 1 : L'emprise des deux états successifs de l'amphithéâtre reportée sur une vue aérienne actuelle.

monument de spectacle. Et pourtant, le simple examen du plan cadastral, ou, aujourd'hui, celui d'une photo aérienne (Fig. 1), permettait d'en supposer l'existence. L'empreinte de ces arènes dans la trame urbaine est telle en effet que, dès 1855, le Général de Courtigis pouvait écrire :

“ J'ai peine à m'expliquer comment il se fait qu'un pareil monument ait pu, par défaut de tradition, rester pendant si longtemps ignoré ou même mis en doute ; car il suffisait de considérer avec une certaine attention les directions rayonnantes des principales constructions de ce quartier, pour rester convaincu que cette disposition anormale n'a pu être déterminée que par un état tout particulier du sous-sol, état qui ne doit se rapporter qu'aux ruines d'un amphithéâtre. ”

C'est au même Général que nous devons la publication des premières informations

précises sur ce très grand monument implanté en bordure orientale de la ville ouverte. C'est également sous ses ordres que fut réalisé le premier relevé complet des vestiges alors examinés (Fig. 2), relevé qui demeura malheureusement inédit pendant plus d'un siècle et demi (Bordeaux, Seigne 2005). Dès le milieu du 19^e siècle, la dimension du grand axe de la construction, estimée à 140 m environ, faisait de l'amphithéâtre de *Caesarodunum* l'un des plus vastes de Gaule. Les quatre vomitoires principaux étaient identifiés et décrits, et la nature massive du monument assurée (Courtigis 1855). Pour une bibliographie détaillée des explorations réalisées au 19^e siècle, voir Dubois, Sazerat 1974 et 1977. Toutefois, après cette phase initiale d'intenses explorations, les ruines des “ arènes ” retournèrent à l'oubli pour plus une centaine d'années.

Les explorations ne reprirent qu'en 1960. Sous la direction de l'abbé J.-P. Sazerat épaulé par J. Dubois, une équipe d'élèves du lycée Paul-Louis Courier explora à nouveau les caves du quartier canonial et procéda au relevé des structures antiques visibles. Parallèlement, des sondages profonds furent réalisés en différents points de la *cavea*. Les comptes rendus de ces travaux ont été publiés, pour l'essentiel, dans les mémoires et bulletins de la SAT. Ils constituent actuellement la base de la documentation disponible sur les arènes antiques de *Caesarodunum* (Collectif 1964, Dubois, Sazerat 1974, Dubois, Sazerat 1977).

Dès les premières recherches, l'intégration de l'amphithéâtre dans le système défensif du Bas Empire ne fit aucun doute et, en 1980, l'étude détaillée des vestiges conservés du *castrum* par J. Wood confirma que le monument

de spectacle avait été incorporé tel quel au mur d'enceinte du 4^e siècle, au vu des observations réalisées sur le site 6 (Wood 1983). Ce n'est qu'à l'époque médiévale que ces vestiges disparurent progressivement sous les constructions du quartier canonial. Fractionnés, réaménagés, les murs et vomitoires de l'amphithéâtre furent progressivement réduits au rôle de caves et de fondations des maisons des chanoines. Le souvenir même de l'ancien amphithéâtre s'effaça peu à peu, puis complètement des mémoires.

Nouvelles recherches

En 2000, la découverte fortuite d'éléments inconnus fournissait l'occasion de reprendre l'examen systématique des vestiges de ce grand monument antique. Grâce à l'exceptionnel accueil des différents propriétaires des maisons de l'ancien quartier canonial, le relevé topographique et de détail (relevés au 1/1000^e comme au 1/20^e), des vestiges conservés, a été entrepris et en grande partie réalisé.

Ces travaux en cours ont d'ores et déjà permis de constater que *Caesarodunum* avait d'abord été doté d'un petit amphithéâtre (environ 110 m de grand axe) avant que la capacité du monument ne soit doublée par l'adjonction d'un *maenianum* supplémentaire, portant le grand axe de la construction à plus de 150 m. Les recherches de terrain, complétées par les notes inédites prises par l'abbé Sazerat au moment des fouilles qu'il avait dirigées, ont également permis de découvrir quatre vomitoires supplémentaires et les différents escaliers qui leur étaient associés. D'autres escaliers, modifiés à une époque tardive, ont également été localisés. Les accès à la *cavea* et le fonctionnement même de(s) l'édifice(s) commencent donc à être mieux connus. Par ailleurs, les recherches récentes ont également révélé que l'amphithéâtre fut fortifié avant d'être inclus dans le *castrum* du Bas Empire. Enfin le rôle même du monument dans l'enceinte du 4^e siècle se révèle plus

complexe que prévu : l'amphithéâtre ne fut pas qu'un simple bastion du périmètre renforcé mais au contraire un des éléments essentiels de la restructuration urbaine opérée au 4^e siècle.

L'amphithéâtre originel

Dans son état primitif comme dans son état final, l'amphithéâtre de *Caesarodunum* était de type massif. Une série de structures maçonnées, parementées en petit appareil, maintenaient un énorme remblai de terre. Les recherches récentes ont confirmé que le premier édifice, paradoxalement aujourd'hui le mieux connu des deux, avait été au moins partiellement implanté dans une importante butte de terre préexistante et non " sur terrain plat, avec murs rayonnants et voûtes rampantes " (Dubois, Sazerat 1974). La nature exacte de cette masse de terres, naturelle, a pu être déterminée grâce à un sondage géotechnique. Il n'y a plus aucun doute que l'arène, la partie inférieure de la *cavea* et les vomitoires du premier amphithéâtre ont été en grande partie creusés dans une montille dont le sommet atteignait au minimum la cote de + 51,30 m NGF au niveau du 12 de la rue du général Meusnier, alors que le niveau de l'arène se situait à + 47,30 m NGF (Dubois, Sazerat 1974) et que le sol extérieur, au débouché du vomitoire sud, a été reconnu à + 47,05 m NGF sur le site 6, rue des Ursulines.

En l'état actuel des recherches, les dimensions de ce premier monument de spectacle peuvent être estimées à 112 m pour le grand axe et 94 m pour le petit (Figs. 4a, 5a). Son emprise au sol aurait été de 8270 m² environ, dont 2670 m² pour l'arène ; les très rares vestiges mis au jour de cette partie du monument permettent de proposer qu'elle ait mesuré 68 m sur 50 m. 14 000 spectateurs auraient pu prendre place sur les 5600 m² de la *cavea*.

Ce premier amphithéâtre comportait au moins huit vomitoires et non simplement quatre comme mentionné dans les plans et documents actuellement disponibles. Un arc

80. Une montille à l'origine de l'amphithéâtre

The use of a natural mound by the Roman amphitheatre

L'emplacement choisi pour implanter la ville de *Caesarodunum* a toujours constitué un sujet de polémique pour les chercheurs : la plaine alluviale située à l'interfluve de la Loire et du Cher, présentait, *a priori*, plus d'inconvénients que d'avantages, la zone de confluence des deux rivières étant bien connue pour être régulièrement submergée par les eaux. Ce problème conduisit une partie des chercheurs à supposer que le régime des rivières était plus calme aux premiers siècles de notre ère. Pour d'autres, la solution était à rechercher dans la topographie ancienne du site, dans la présence d'une éventuelle éminence insubmersible, une montille. Au cours des ans, la deuxième hypothèse fut assez généralement repoussée, tant il paraissait difficile d'imaginer qu'une butte de sédiments ait pu survivre dans le lit majeur du grand fleuve au niveau de son confluent avec l'un de ses principaux affluents.

L'analyse et le relevé systématique des structures de l'amphithéâtre entrepris ces dernières années ont permis de noter une série d'anomalies structurelles dans le gros œuvre du monument : dissymétrie entre les parois maçonnées des vomitoires, importantes différences entre les niveaux des sols de construction, hétérogénéité des remblais supportant les gradins... Ces incohérences apparentes amenaient à reposer la question de l'existence éventuelle d'une butte de terre antérieure à la construction de l'édifice.

Pour essayer de répondre à cette interrogation, deux sondages carottés ont été réalisés par les chercheurs du GÉEAC (EA 2100-Université François-Rabelais à Tours), le premier au niveau du remplissage de la *cavea* (forage GEM, dans une cave du 12 du Général Meusnier), le second à la verticale de l'arène (forage MAN, dans le jardin du 5 de la rue Manceau) (Figs 1 et 2).

- Forage GEM : pour des raisons techniques, il a été implanté à l'emplacement d'un ancien sondage archéologique réalisé sous la direction de l'abbé Sazerat. Débuté à la cote de 52,37 m NGF, niveau du sol actuel de la cave, le sondage a été poussé jusqu'à la cote de 44,37 m sans que le substrat géologique (tuffeau) ait été atteint. A partir de la cote 50,73 m, niveau d'arrêt des fouilles dirigées par l'abbé Sazerat, et jusqu'à la cote 44,37 m, le carottier n'a traversé que des sédiments sableux lités, totalement dépourvus de matériaux d'origine anthropique. Apparemment, des sédiments similaires avaient été observés à partir de la cote 51,60 m lors des fouilles de 1981-1982, immédiatement sous un niveau de sol de déchets de taille associé au débord de fondation du massif de maçonnerie supportant la cage d'escalier d'un vomitoire (carnet de fouille de J.-P. Sazerat, inédit).

- Forage MAN : débuté à la cote de 53,71m NGF, niveau du sol du jardin, il a été poussé jusqu'à la cote de 44,71 m, sans que le substrat géologique (tuffeau) ait été atteint. Jusqu'à la cote de 47,11 m, le carottier a traversé des matériaux très hétérogènes, plus ou moins stratifiés, d'origine anthropique. De 47,11 m, à l'arrêt du sondage, seuls des sédiments sableux, stratifiés, d'origine naturelle, ont été rencontrés (Fig. 3).

Interprétations

- L'apparition des sables naturels à la cote de 47,11 m dans le sondage MAN est en parfaite concordance avec les 47,20 m annoncés pour le niveau de l'arène, à partir des résultats du sondage manuel réalisé dans la cave la plus profonde de la propriété (Dubois, Sazerat 1974, Dubois Sazerat 1977) et les 47,10 m du sol de circulation extérieur à l'amphithéâtre découvert sur le site 6, rue des Ursulines (Galinié *et al.* 1980). Les 6,60m de remblais anthropiques traversés correspondent aux remblais progressivement accumulés dans la partie centrale de l'amphithéâtre.

- L'apparition, certaine, des sables naturels dès la cote de 50,73 m au niveau du 12 de la rue du Général Meusnier (et très vraisemblablement dès 51,60 m - Sazerat 1981-1982), soit 3,60 m au moins et, plus vraisemblablement 4,50 m au-dessus du sol de l'arène, prouve que l'amphithéâtre de *Caesarodunum* fut, au moins en partie, implanté dans une butte naturelle. Cette dernière était même très probablement plus élevée encore, 51,60 m correspondant vraisemblablement au niveau d'arasement de la butte naturelle, préalablement à la construction du monument de spectacle (l'implantation correcte d'un bâtiment de plus de 5 000 m², et de plan complexe, ne pouvait se faire sans un nivellement préalable du sol).

- L'absence de tout niveau de sol anthropique à la cote 47,10 m/47,20 m dans le sondage GEM prouve que la butte est entièrement d'origine naturelle.

Les résultats des deux carottages confirment les observations archéologiques et apportent la preuve que l'amphithéâtre de *Caesarodunum* fut implanté dans une " montille ", un de ces reliefs isolés, îlots témoins, laissés par la Loire au cours de son enfoncement récent dans son ancien lit. Cet îlot de sables graveleux, insubmersible, est composé de dépôts naturels typiques des alluvions de la Loire (présence de grains d'origine basaltique). Comme les autres montilles de la vallée, il pourrait correspondre à une phase de sédimentation pléiglaciaire, sans doute développée jusqu'au début du Tardiglaciaire (- 15 000 ans), alors que le niveau de la Loire était plus élevé qu'aujourd'hui de 3 ou 4 m. Il est toutefois possible que la mise en place de certaines montilles ait pu se faire pendant l'Holocène (10 000 dernières années), lors d'une " phase de sédimentation vieille de quelques millénaires " (Macaire 1981). La présence d'une butte insubmersible, suffisamment vaste pour qu'un amphithéâtre puisse y être implanté, permet d'expliquer la nature massive donnée au monument de spectacle de *Caesarodunum*.

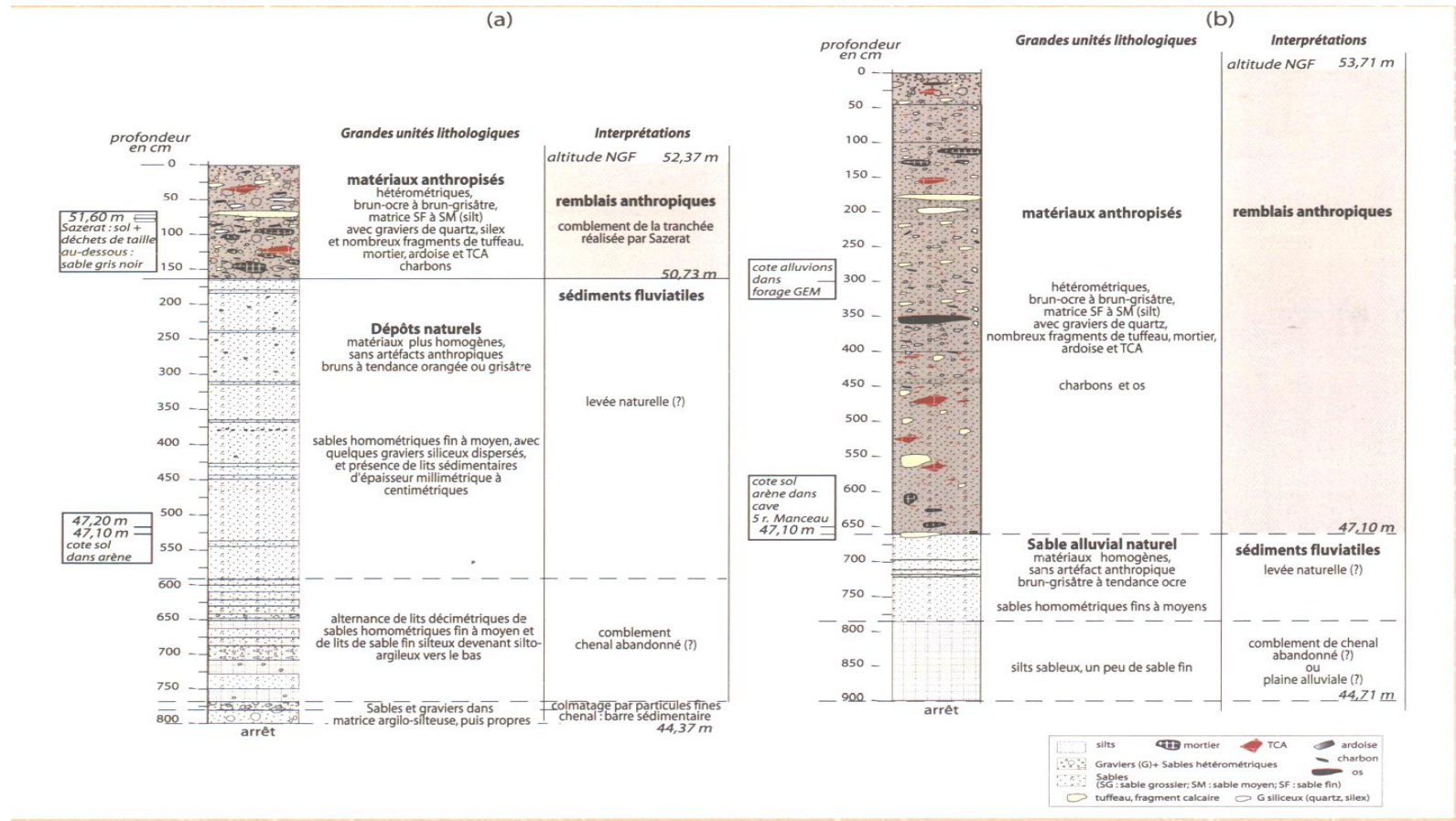
Nos remerciements vont au Père Prieur et aux membres du couvent des Dominicains, ainsi qu'aux membres de la famille Teinturier/Moraccini. Les uns ont bien voulu nous laisser accéder à leur cave, les autres à leur jardin, à la recherche de la " montille du quartier canonial ".

Isabelle Gay-Ovejero, Jean-Jacques Macaire, Jacques Seigne, avec la collaboration de J.-P. Bakayono, Ch. Honstettre et S. Roger.

Références

Dion 1934, Denizot 1935, 1947, Macaire 1963, Dubois, Sazerat 1974, 1977.

Fig. 3 : Logs stratigraphiques simplifiés des forages GEM (a) et MAN (b) et leur interprétation.



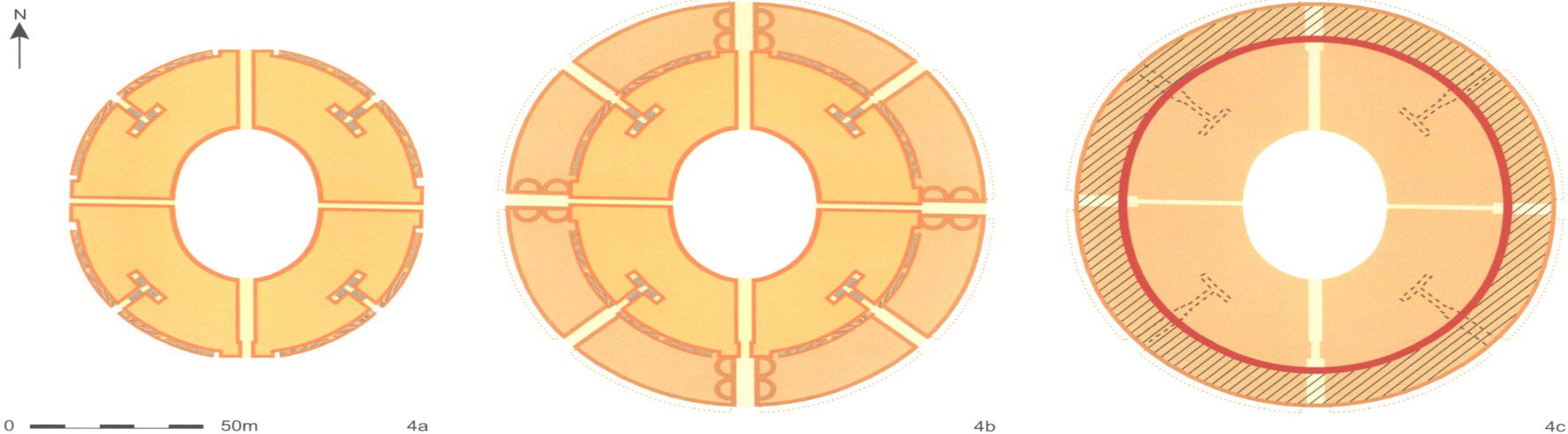


Fig. 4 : Les trois états successifs de l'amphithéâtre :
 4a l'amphithéâtre originel, 4b l'amphithéâtre agrandi,
 4c, l'amphithéâtre-citadelle.

en plein cintre, en grand appareil, reposant sur des chapiteaux moulurés couronnant des pilastres (ou piedroits suivant les cas) également en grand appareil, marquait l'entrée et la sortie de chacun d'eux (Fig. 6). Tout le reste des structures construites était réalisé en maçonnerie parementée de petits moellons de calcaire, dépourvue de cordons de briques (Fig. 7). Coffrées sur des cintres en bois, les voûtes en berceau des différents vomitoires, également en maçonnerie, ont conservé de nombreuses empreintes des planches des platages des coffrages.

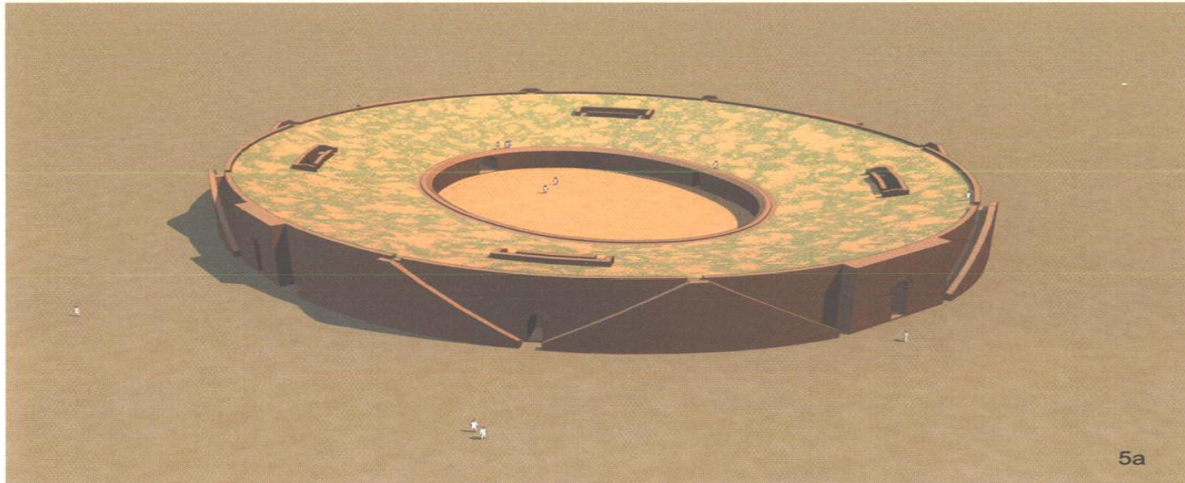
Aux quatre vomitoires principaux bien connus, il faut maintenant ajouter quatre vomitoires intermédiaires desservant, à partir de l'extérieur, la partie médiane de la *cavea*. Ils se terminaient par des escaliers tournants, à trois volées droites. L'un d'eux, fouillé par H. Auvray puis par les membres de l'équipe Sazerat dans les caves du 12 de la rue du général Meusnier, est très bien conservé (Fig. 8).

Bien que leurs débouchés dans la *cavea* ne soient pas conservés, il est probable que chaque volée supérieure se terminait par un retour à 90° en direction de l'arène.

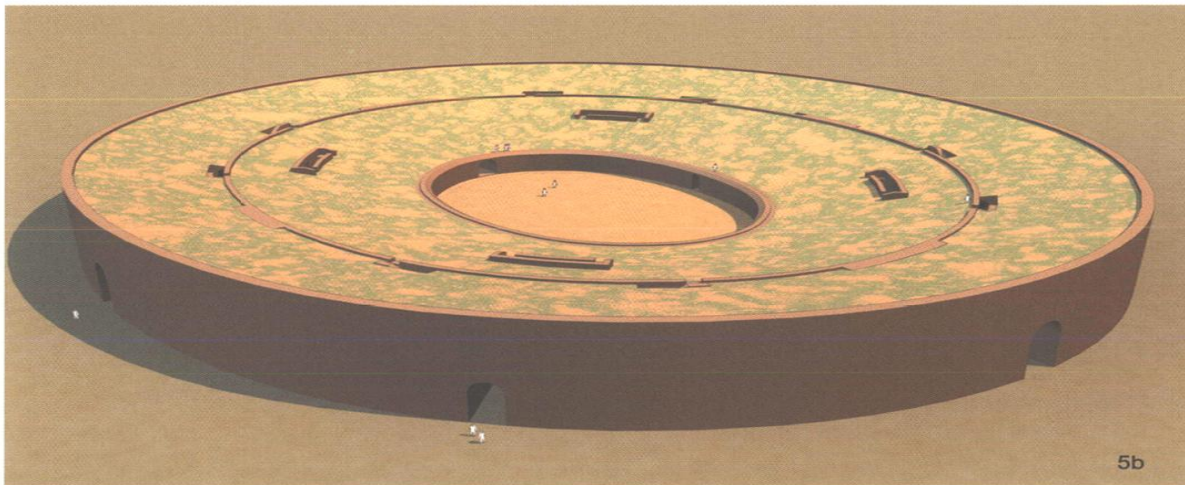
A ces quatre accès intermédiaires, il faut sans doute ajouter huit escaliers extérieurs, accolés à la façade et permettant d'accéder directement à la partie supérieure de la *cavea* (Figs 4a, 5a). Ce sont sans doute les vestiges de l'un d'eux qui furent découverts en 1857, lors de la construction de l'église des Lazaristes, au 12 de la rue du général Meusnier (B.S.A.T. 1857, 1858, 1859, De Galembert 1858). De tels escaliers, plus ou moins en saillie sur les façades extérieures, sont bien connus dans des monuments de spectacle de Gaule, à Rodez et Agen par exemple.

Enfin, et contrairement à ce que laisse supposer leur aspect actuel, les quatre vomitoires principaux donnaient également accès à la *cavea*, dans sa partie inférieure, via des cages d'escalier. L'un de ces anciens accès, vraisem-

A propos de l'amphithéâtre, voir aussi le CD-Rom.



5a



5b

Fig. 5 : Restitutions : 5a l'amphithéâtre originel, 5b l'amphithéâtre agrandi.

blement muré au 3^e siècle lors de la transformation de l'amphithéâtre en place forte, associé à un escalier intérieur, a été retrouvé dans la cave du 4 bis rue Manceau. Si le fonctionnement de ce premier amphi-

théâtre commence à être mieux connu, le détail de ses aménagements et ses dimensions précises (en particulier celles de l'arène) ne pourront être assurés que lorsque l'ensemble des vestiges aura été relevé et reporté sur le

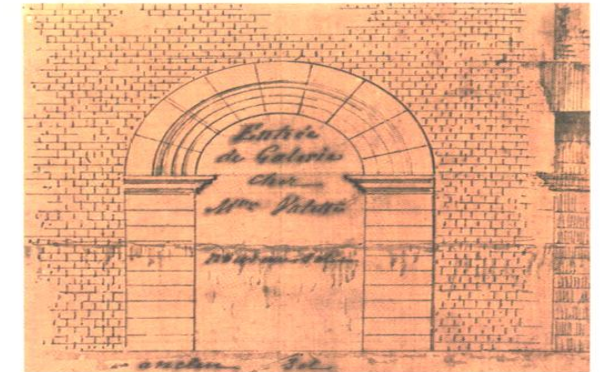


Fig. 6 : Elévation de l'entrée d'un vomitoire par Courtigis.



Fig. 7 : Parement extérieur de l'amphithéâtre originel (cave du 7 rue de la Bazoche).

plan géoréférencé de Tours. Toutefois, les caractéristiques architecturales (structure massive, présence d'éléments de renforcement en grand appareil au niveau des passages, maçonnerie de petit appareil

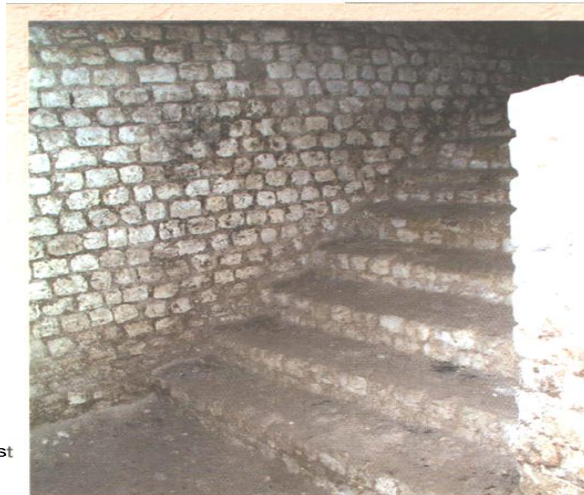


Fig. 8 : Escalier du vomitoire sud-ouest (cave du 12 rue du Général Meusnier).

apparemment dépourvue de cordons de briques...) et décoratives (chapiteaux de pilastres simplement moulurés) permettent dès maintenant de rapprocher cet amphithéâtre de monuments de spectacle anciens de la Gaule, comme ceux de Saintes, d'Autun ou d'Amiens. Sa mise en chantier serait à placer, comme pour ces derniers, dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle de notre ère. Il convient cependant de rappeler que l'étude d'ensemble du monument ne fait que commencer et que seule l'analyse de la totalité des données disponibles permettra de valider ou d'invalider les hypothèses présentées ici.

Les rapports notés entre les grandes dimensions du premier monument de spectacle correspondent bien aux relations de proportions mises en évidence par J.-Cl. Golvin (1988) sur la plupart des amphithéâtres romains. Elles permettent également de constater que, d'emblée, l'amphithéâtre de *Caesarodunum* appartenait au groupe des très grands amphithéâtres à *cavea* supportée par des remblais continus (comme ceux de Windish-Vindonissa, Martigny-Octodurus, ou Amiens-Samarobriva).

L'amphithéâtre agrandi

La capacité de ce premier édifice fut, ultérieurement, multipliée par 2,5 par l'adjonction d'un (ou plusieurs ?) *maenianum* supplémentaire (Figs 4b, 5b). Les traces de reprise de construction et d'extension du monument primitif sont particulièrement nombreuses et évidentes : élargissement brusque des grands vomitoires (la largeur du vomitoire nord

passé de 3,30 m à 5,20 m par exemple), changements de hauteur des voûtes, d'appareil dans la construction des arcs (maçonnerie remplaçant la pierre de taille, apparition de chaînages de briques...), présence de structures accolées et recouvrant tout ou partie d'éléments plus anciens (arc en grand appareil et façade en petit appareil recouverts par la maçonnerie des voûtains verticaux du vomitoire nord, visibles au 3 rue Manceau, par exemple). Toutes ces anomalies de construction n'ont été observées, pour le moment, qu'à la périphérie du monument et ne peuvent donc être attribuées qu'à une extension de l'amphithéâtre (Fig. 9). Lors de cette opération, les quatre vomitoires principaux furent simplement prolongés jusqu'à la nouvelle façade. Il n'en fut pas de même pour les quatre vomitoires secondaires, mais les vestiges sont là trop peu nombreux et mal connus pour qu'une hypothèse vraisemblable puisse être proposée pour le moment. Tout au plus peut-on supposer que leur aménagement tint également compte des anciens escaliers



Fig. 9 : Vomitoire sud-est, jonction entre l'amphithéâtre agrandi (au premier plan) et l'amphithéâtre originel (cave du 4bis rue Manceau).

extérieurs (devenus intermédiaires) et nécessita la réalisation de dispositifs particuliers aujourd'hui non identifiés.

Plusieurs pans de murs, attribuables à la façade extérieure effondrée de l'amphithéâtre agrandi, ont été mis au jour sur le site 6 et lors de la reconstruction du cinéma Le Studio. Large de 1,40 m, le mur de maçonnerie présentait un petit appareil de moellons de calcaire rythmé par des chaînages de briques (Fig. 10). Les éléments effondrés découverts laissent supposer que la façade extérieure du monument était lisse, sans décor apparent particulier. Les éléments retrouvés sont cependant trop peu nombreux et trop fragmentaires pour qu'une hypothèse quelconque puisse être privilégiée pour le moment. Il n'est pas possible, par exemple, d'exclure la présence de cages d'escalier, accolées à la façade extérieure, comme dans le premier état.

Malgré leur faiblesse apparente (des murs de soutènement larges de 1,40 m semblent anormalement peu épais pour une hauteur de plus de 18 m), les différentes structures ajoutées furent conçues pour contenir d'importantes masses de remblais comme le prouve, par exemple, la présence de voûtains verticaux accolés aux murs des vomitoires principaux. L'extension de l'amphithéâtre se fit donc selon le principe constructif adopté pour le monument primitif. Dans son état final, comme dans son état initial, le monument de Tours appartenait à la série des amphithéâtres de type massif.

La limite extérieure du monument agrandi n'est actuellement connue, de façon certaine, qu'en deux points de son tracé :

- à l'est du vomitoire sud, où une partie du mur extérieur a été mise au jour lors des fouilles du site 6 ;
- à l'ouest, où l'enveloppe externe forme en grande partie le soubassement du mur oriental du bâtiment du synode (même si l'état du mur, très largement bûché, et sa dissimulation sous les nombreuses toiles en réserve du musée n'en facilitent pas l'examen).



Fig. 10 : Élément effondré de la façade extérieure de l'amphithéâtre agrandi (site 6, vue du sud-ouest).

Ces éléments permettent d'affirmer que l'amphithéâtre s'étendait jusqu'au nu extérieur du mur de soutènement actuel de la rue du général Meusnier. La longueur du grand axe de l'amphithéâtre agrandi peut ainsi être estimée à + 156 m, celle du petit axe étant probablement voisine de + 134 m. La superficie de la *cavea* aurait alors atteint 13750 m² assurant une capacité d'accueil de 34 000 places environ (Fig. 4b).

Un grand nombre de blocs de chaperon, attribuables au couronnement des différents murs de l'amphithéâtre, ont été retrouvés en remploi dans les fondations des murs de l'enceinte du 4^e siècle. Par contre, aucun bloc de gradin, ou attribuable à des gradins, n'a pu être découvert. Il est donc probable, comme l'avait déjà proposé le Général de Courtigis, que ce monument de spectacle était dépourvu de sièges de pierre ou maçonnés et que les spectateurs se tenaient sur une simple pente gazonnée, au mieux sur des gradins en bois. Cette dernière hypothèse, nécessitant la mise en œuvre d'un volume de bois hors du commun (et de clouterie proportionnelle), ne pourra malheureusement pas être vérifiée,

aucune zone non perturbée de la *cavea* permettant une fouille fine n'étant apparemment préservée.

Les travaux d'extension de l'amphithéâtre sont peut-être à l'origine de l'important niveau de déchets de taille de pierre découvert sur le site 6. L'agrandissement de l'amphithéâtre serait alors à dater du 2^e siècle (milieu ou deuxième moitié ?), date généralement assignée au monument de Tours sur la base du petit appareil à cordons de briques de ses murs maçonnés.

Les dimensions considérables du monument agrandi demandent bien sûr à être confirmées. Il est en effet surprenant qu'une ville somme toute moyenne comme *Caesaro-dunum* ait pu être dotée d'un des cinq plus vastes amphithéâtres de l'Empire. Elle aurait, dans ce domaine, rivalisé avec Autun-*Augustodunum*, Milan-*Mediolanum*, Santiponce-*Italica* ou Carthage-*Carthago*, (et peut-être Cordoue où les vestiges d'un très vaste amphithéâtre viennent d'être mis au jour). Outre le problème posé par le financement d'un tel "monstre architectural", celui de sa simple raison d'être est loin d'être résolu.

La première forteresse de Caesarodunum ?

Les recherches en cours ont également montré que certains murs "concentriques à l'arène" et de ce fait attribués à l'amphithéâtre, n'appartenaient pas à ce bâtiment, tout au moins lorsque celui-ci remplissait sa fonction primitive de monument de spectacle. C'est ainsi que le mur de plus de 3,50 m d'épaisseur, vu aussi bien aux 4, 6, 8, 12 et 14 rue du général Meusnier, qu'au 1 place Grégoire de Tours, 1 rue Racine et 7 rue de la Bazoche, et considéré comme étant l'un des côtés d'un couloir annulaire, correspond en réalité à une structure implantée dans l'amphithéâtre alors que la partie supérieure de la *cavea* avait été en grande partie nivelée

jusqu'à la cote 54,20 m NGF (Fig. 4c). Il est la marque d'une profonde transformation ayant entraîné la suppression d'un quart au moins de la capacité d'accueil de l'amphithéâtre. Tout porte à croire que cette transformation ne correspondit pas à un simple réaménagement mais à un changement radical de fonction, à la transformation du monument de spectacle en place forte militaire.

L'absence dans les fondations du mur de 3,50 m de tout bloc de grand appareil en emploi (fait qui ne peut que confirmer l'hypothèse d'amphithéâtre sans gradins en dur proposée ci-avant), celle, dans son élévation en petit appareil, de tout cordon de brique, caractéristique du mur de l'enceinte du Bas Empire, mais surtout le fait que les travaux de réaménagement aient concerné l'ensemble de la *cavea* et non son unique moitié méridionale, prouvent que cette fortification fut antérieure à la mise en chantier de l'enceinte. Peut-être faut-il l'associer au large fossé et à son *vallum*, découverts sur le site 6, à quelques mètres en avant de la façade sud du monument, terrassements datés, par la fouille, de la deuxième moitié du 3^e siècle. Il convient également d'envisager aujourd'hui que le fossé ait été limité aux abords de l'amphithéâtre et non étendu à la totalité du périmètre ultérieurement occupé par le mur de l'enceinte du 4^e siècle.

Caesarodunum pourrait avoir connu une phase de pré-fortification, limitée à l'amphithéâtre comme le proposait J. Wood en 1983, peut-être à mettre en relation avec les événements de 278 relatés par Eusèbe. De telles transformations de monuments de spectacle sont bien attestées sur d'autres sites antiques. A Avenches, le théâtre est fortifié et pourvu d'un fossé défensif à la fin du 3^e siècle, bien avant la construction du *castrum* (voir par exemple Blanc 2002). Il en serait de même à Mandeure, Lillebone, Senlis, ... Pour autant, ici, les travaux entrepris ne correspondirent pas à un simple aménagement mis en œuvre dans l'urgence,

face à un péril imminent. Ils témoignent au contraire d'une véritable réorganisation, planifiée, de l'ancien amphithéâtre, ayant nécessité de très importants travaux de terrassement, de démolition, de construction. Lors de ces travaux, les vomitoires principaux furent préservés (il fallait bien entrer et sortir de la forteresse). Seuls les accès secondaires, ainsi que ceux prenant accès dans les vomitoires semblent avoir été condamnés.

Cette transformation de l'ancien monument de spectacle apparaît fondamentale pour la compréhension de la réorganisation de la ville au Bas Empire : c'est autour et en fonction de l'amphithéâtre-citadelle, seul point haut et déjà fortifié de la ville ouverte, qu'au 4^e siècle fut planifiée la construction du *castrum*. Vraisemblablement transformé en porte monumentale lors de la construction de l'enceinte de la ville réduite, à l'image de l'amphithéâtre de Trèves, son homologue de Germanie, c'est son axe principal qui, apparemment, présida à l'implantation de la ville réduite ainsi qu'à celle du nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, le pont 2, dit de l'île Aucard.

Références

Courtigis 1855, Auvray 1939, Collectif 1964, Dubois, Sazerat 1974, 1977, Galinié et al. 1979, 1980, 1981, Wood 1983, Golvin 1988, Blanc 2002, Bordeaux, Seigne 2005.